



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

**N°2022-077**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 8 novembre 2022**

Date de convocation : 03/11/2022

Date d'affichage 03/11/2022

---

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 10

Procurations : 2

L'an deux mil vingt-deux le mardi 8 novembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

**Étaient présents** : Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER (arrivé à 21h00).

**Étaient absentes excusées** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS a donné pouvoir à Madame Florence CHASSÉ, Madame Véronique BOISARD a donné pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Anaïs LAUTRU a été élue secrétaire de séance.

**Créance éteinte**

La Trésorerie a informé la mairie qu'il n'a pu être procédé au recouvrement d'une dette pour un montant de 15,90 €. L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont dispose le trésor public ayant été mis en œuvre, il est donc demandé d'effacer la dette pour un montant de 15,90 €.

Il est à préciser que des crédits nécessaires à cette admission en non-valeur sont inscrits au BP 2022, à l'article 6542- Créances éteintes.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de passer ce montant en créance éteinte.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 10 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 8 novembre 2022

Le Maire, Anthony ROULLIER